



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 384-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 313-2016 RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA ET SES AMENDEMENTS

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Suzanne Viau Léger, secrétaire-trésorière adjointe;

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le 15 juin 2020, le conseil a adopté par résolution le règlement 384-2020 abrogeant le règlement 313-2016 relatif au directeur général de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et ses amendements;

QUE le règlement 384-2020 est entré en vigueur conformément à la loi, le 16 juin 2020;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 16 juin 2020.


Suzanne Viau Léger
Secrétaire-trésorière adjointe